

TRANSMIS LE 11/04/2025
REÇU LE 11/04/2025
AFFICHÉ LE 14/04/2025
NOTIFIÉ LE 14/04/2025
PUBLIÉ LE 14/04/2025
EXÉCUTOIRE LE 14/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2025/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services techniques
CLS

DÉCISION N°25-079

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF « EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de remplacer les menuiseries extérieures de la salle de judo du Centre de Sports et de Loisirs (CSL),

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités territoriales par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour des travaux de modernisation des équipements sportifs situés sur son territoire,

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Franconville-la-Garenne auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour le remplacement des menuiseries extérieures du CSL,

DÉCIDE

Article 1 – de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise au taux le plus élevé dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs » pour le remplacement des menuiseries extérieures du CSL,

Article 2 – de signer tout document relatif à cette subvention.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 25 mars 2025.

Caractère Exécutoire

Le 14 avril 2025

Délégation du Maire
Adjoint au Maire

Madame Nadine SENSE



Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

DEC25-079

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-11T11-24-01.00 (MI260468991)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20250411-DEC25-079-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU VAL-D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF "ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS".

Date de décision : 11/04/2025



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC 25-079 TECH.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/04/25 à 11:24

Date 11/04/25 à 11:24

Date 11/04/25 à 11:29

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)